AMICE Insights

Mars 2018 | Numéro 5

Sarah Goddard
Secrétaire générale
de l'AMICE

Chers membres de l'AMICE,

Bienvenue dans ce premier «AMICE Insights» de 2018. Cette publication est une compilation du Briefing bimensuel que nous envoyons à tous nos membres. Elle vise à vous informer sur les travaux menés au Secrétariat et au sein des groupes de travail, ainsi que sur les développements majeurs au niveau des institutions européennes, auprès desquelles l'AMICE défend les intérêts de ses membres. Dans cette édition, vous trouverez des informations sur certains changements intervenus à la suite du plaidoyer de l'AMICE et qui vous aideront, directement ou indirectement, dans vos activités quotidiennes. Certains changements, comme l'ajournement de l'entrée en application de la DDA, vous donneront plus de temps pour vous adapter au nouvel environnement législatif. D'autres changements, comme le calibrage plus adéquat de certains éléments de Solvabilité II, auront pour effet que votre entreprise ne sera pas inutilement pénalisée pour son activité principale. Ces dossiers ne vous concernent peut-être pas personnellement, mais il y a fort à parier que, tôt ou tard, nous serons amenés à examiner et plaider pour — ou contre — d'autres éléments présentant un intérêt direct pour votre organisation. C'est la raison pour laquelle il est essentiel que l'AMICE représente et défende les intérêts de toute la communauté des assureurs mutuels et coopératifs en Europe. Un membre de l'AMICE m'a récemment confié avoir évalué l'utilité de son adhésion à l'AMICE et, après examen de l'incidence du travail de l'association sur sa mutuelle, avoir constaté une rentabilité financière indiscutable des cotisations versées pour cette adhésion.

Les pages qui suivent ne donnent qu'un aperçu de la diversité et de l'ampleur des activités menées par l'AMICE. Aucune ne serait possible sans l'engagement et le soutien de ses membres. Nous sommes fiers d'être une organisation conduite par ses membres et nous tenons à ce que notre action présente une utilité directe pour ceux-ci. C'est pour cela que nous avons pris en compte vos réserves à l'égard de nos propositions de coopération plus étroite avec l'ICMIF, mais aussi votre intérêt pour le maintien d'une collaboration entre l'AMICE et l'ICMIF. En conséquence, nous préparons un accord de coopération et d'échange d'informations, qui établira de manière transparente et précise les modalités garantissant aux deux associations qu'elles resteront connectées et représentatives.

Votre voix sera également importante dans la prochaine étape de l'évolution de l'AMICE: nous sommes en train d'élaborer la nouvelle stratégie de l'association, qui démarrera début 2019. Au cours des 18 derniers mois, nous avons apporté des modifications à certaines activités. Cette publication en est un exemple. Nous avons aussi constitué des taskforces ciblées, qui se concentrent sur des dossiers spécifiques, et mis en veille certains groupes de travail, parce qu'il n'y avait pas d'intérêt suffisant à les maintenir en activité. Nous avons en outre modernisé nos systèmes technologiques pour vous permettre de participer à nos réunions et ateliers sans devoir vous déplacer jusqu'à Bruxelles. Par ailleurs, un programme de visites des organisations membres de l'AMICE vient d'être entamé, dans le but de mieux cerner vos besoins. Tous ces changements constituent des ajustements intermédiaires avant l'évaluation complète de notre action, de notre façon de procéder, de ce qu'il faudrait améliorer et faire différemment. La préparation de notre nouvelle stratégie est une formidable occasion pour vous, en tant que membre de l'AMICE, d'orienter l'avenir de votre association.

Le concept de communauté est un élément essentiel du monde mutuel et coopératif. L'AMICE est le noyau de notre communauté en Europe. Mais un atome n'est pas seulement constitué d'un noyau et ce sont aussi toutes les particules qui l'entourent qui lui confèrent ses propriétés uniques. De la même manière, chaque membre de l'AMICE contribue à ce qui fait l'unicité de cette association. C'est donc avec l'image de l'Atomium de Bruxelles à l'esprit que je vous souhaite un avenir prospère dans la mutualité.

Sarah Goddard, Secrétaire générale de l'AMICE

Dans ce numéro

Promotion
Assistance
Plaidoyer
Autres actualités
Calendrier

amice
L'AVANTAGE MUTUEL

Promotion

Réunion du groupe de travail Communications

Le 1er février, le groupe de travail Communications de l'AMICE a tenu à Bruxelles sa première réunion de 2018 et a fait le point sur les activités de communication en cours. Le groupe de travail supervise la préparation du Congrès biennal de l'AMICE et apporte son appui au Secrétariat dans le développement des thèmes et la recherche d'orateurs pertinents pour chacune des sessions du Congrès. Outre la poursuite de la planification du Congrès, le groupe de travail Communications a dressé le bilan des activités de communication de l'AMICE en 2017 et a formulé des recommandations pour le Plan de communication 2018.

En mars, le groupe de travail a tenu une nouvelle réunion en ligne, consacrée aux préparatifs du Congrès. La prochaine réunion aura lieu à Bruxelles le 23 avril. Si vous souhaitez intégrer le groupe de travail Communications, nous vous invitons à contacter Tatiana Paraskeva.

Congrès de l'AMICE 2018

Notre Congrès biennal 2018, qui se tiendra à Stockholm du 3 au 5 juin, aura pour thème central les «Mutuelles en connexion». De nombreuses informations sont déjà disponibles sur le site web du Congrès, notamment le programme et les orateurs invités, ainsi que les options de logement lors de votre séjour à Stockholm. Les membres de l'AMICE bénéficient d'un tarif privilégié de pré-inscription jusqu'au 30 mars, accessible par ce lien. L'AMICE remercie chaleureusement ses membres Folksam et Länsförsäkringar d'accueillir ce Congrès et se réjouit de vous rencontrer à Stockholm. Pour plus d'informations, contactez le Secrétariat.

Prix de l'assurance mutuelle européenne

Les études déposées ne portant pas suffisamment sur la thématique attendue, le comité organisateur du Prix de l'assurance mutuelle européenne a annulé l'événement pour cette année et va examiner la pertinence de sa reconduction.

Publication du rapport «Facts & Figures»

Amvrosios Panagasidis, juriste stagiaire à l'AMICE, a terminé ses travaux de recherche pour la prochaine publication du rapport «*Facts & Figures*». L'AMICE le remercie pour l'excellente qualité de son travail et lui souhaite épanouissement et succès dans la suite de sa carrière. L'AMICE poursuit avec l'ICMIF la collecte et l'analyse des données de cette publication, qui sera diffusée en format électronique dans le courant de l'année.

Assistance

Groupe de travail Réassurance

Lors de sa réunion en ligne du 14 février, le groupe de travail Réassurance a discuté des futurs événements dans le domaine de la réassurance et a commenté les récents renouvellements, globalement perçus comme positifs pour les entités cédantes. Le groupe de travail propose de créer un Forum d'échanges entre membres de l'AMICE sur les questions de réassurance.

Le groupe de travail Réassurance a accepté l'invitation de Länsförsäkringar d'organiser à Stockholm la prochaine «Rencontre des managers réassurance des mutuelles et coopératives en Europe», qui aura lieu les 9 et 10 mai 2019.

Groupe de travail RSE

Le groupe de travail RSE s'est réuni en mars, à Bruxelles, avec à l'ordre du jour: l'obligation de publication d'informations non financières, la finance durable et les Objectifs de développement durable. Les membres du groupe de travail ont également brièvement exposé la stratégie RSE de leur organisation. La prochaine réunion du groupe de travail RSE aura lieu le 13 septembre à Helsinki.

Groupe de travail Santé

Le groupe de travail Santé s'est réuni à Bruxelles le 21 mars. À l'ordre du jour: la présentation du système de santé en Belgique, les récents développements dans le domaine de la santé numérique au service de la société européenne et la présentation de projets novateurs en matière de santé. La prochaine réunion du groupe de travail Santé aura lieu le 10 octobre à Bruxelles.

Atelier sur le RGPD

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est une préoccupation majeure pour toutes les organisations amenées à traiter des données, et certainement pour tous les membres de l'AMICE. Pour aider ceux-ci à se préparer à l'entrée en application du RGPD, l'AMICE a organisé, avec le groupe de travail Santé, un deuxième atelier sur ce thème au mois de mars, avec l'assistance du cabinet juridique Mayer &Brown. Les participants ont discuté de leurs expériences respectives et ont comparé leur état de préparation.

Plaidoyer

Les diverses et multiples activités de plaidoyer occupent une place centrale dans le travail de l'AMICE à Bruxelles. L'AMICE suit toute une série de dossiers, en gardant constamment à l'esprit la primauté des intérêts des mutuelles et coopératives d'assurance. L'ampleur et la diversité des initiatives législatives émanant des institutions européennes ou autres ont amené l'AMICE à diviser l'action de la commission Plaidoyer en deux grands volets, Affaires réglementaires et Réglementation prudentielle, chaque volet ayant son propre groupe de travail chargé de la supervision des travaux effectués dans ces domaines. Ces groupes de travail ont eux-mêmes créé, en fonction des besoins, des taskforces spécifiques, telles que celle constituée pour la revue REFIT de la directive sur l'assurance automobile. Nous avons également deux groupes de travail plus ciblés, l'un chargé d'examiner l'impact sur les pensions des propositions relatives à un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle, et l'autre chargé d'examiner toutes les questions relevant du domaine de la comptabilité. Ces structures et activités seront réexaminées dans le cadre de l'évaluation du travail de l'AMICE, au regard de la mise en œuvre, à partir de 2019, de la future stratégie de l'AMICE.

Groupe de travail Affaires réglementaires

Le domaine des affaires réglementaires est un de ceux qui occupent le plus le Secrétariat et les membres de l'AMICE. Il couvre un large éventail de thèmes dont, parmi les plus récents, la distribution d'assurances, la protection des données, la finance durable, l'économie sociale et le dialogue social. La première réunion 2018 du groupe de travail Affaires Réglementaires s'est tenue à Bruxelles le 8 février et a porté sur tous ces thèmes, ainsi que sur le suivi du plaidoyer de l'AMICE pour la proportionnalité et sur les travaux de révision menés par l'EIOPA. La prochaine réunion du groupe de travail est prévue le 19 avril.

Distribution d'assurances

Prolongation du délai de transposition de la DDA

Le 20 décembre, la Commission européenne a adopté une proposition législative prolongeant de sept mois le délai de transposition de la directive sur la distribution d'assurances, soit jusqu'au 1er octobre 2018.

Dans un souci de cohérence, la Commission a également proposé d'aligner les dates d'application de deux règlements délégués complétant la DDA (règlements délégués concernant les POG et les IBIPs) sur la date fixée pour le texte de niveau 1.

Début janvier, la commission parlementaire européenne des affaires économiques et monétaires (ECON) a adressé une lettre à la Présidence bulgare du Conseil de l'UE, appelant à l'adoption rapide de la proposition de la Commission de prolonger le délai de transposition de la DDA.

Fin janvier, la commission ECON a examiné la proposition législative de la Commission. Le Parlement européen a ensuite voté en faveur d'une recommandation de «non-objection anticipée» et, après consultation avec le Conseil, a approuvé la modification de la DDA visant à allonger le délai de transposition. En conséquence, il a été décidé:

- de fixer le délai de transposition de la directive au 1er juillet 2018, au lieu du 23 février 2018, de façon à donner aux États membres plus de temps pour transposer en droit national les dispositions de la DDA;
- de fixer la date d'entrée en application de la DDA au 1er octobre 2018, de façon à laisser aux entreprises un peu plus de temps pour préparer la mise en œuvre de la DDA.

Mi-février, les ambassadeurs de l'UE ont également confirmé, au nom du Conseil, un accord pour la prolongation du délai de transposition et d'application des nouvelles règles en matière de distribution d'assurances.

Modèle IPID

L'EIOPA a publié un modèle modifiable pour l'établissement du document d'information sur le produit d'assurance (IPID). La version électronique du modèle est disponible dans toutes les langues de l'UE. La structure du document est identique à celle figurant dans l'annexe du règlement d'exécution et respecte les couleurs, polices de caractères et logos requis par ledit règlement.

L'EIOPA précise que les concepteurs de produits d'assurance non-vie ne sont pas tenus d'utiliser ce modèle spécifique et peuvent élaborer leurs propres IPIDs, en respectant les exigences énoncées dans le règlement d'exécution établissant un format de présentation normalisé pour le document d'information sur le produit d'assurance. L'intention de l'EIOPA est d'apporter une aide technique aux concepteurs.

Orientations de l'EIOPA concernant les IBIPs

L'EIOPA a publié les traductions, dans toutes les langues officielles de l'Union européenne, des orientations en vertu de la directive sur la distribution d'assurances concernant les produits d'investissement fondés sur l'assurance intégrant une structure qui rend le risque encouru difficile à comprendre pour le client, marquant ainsi le début de l'obligation de se conformer ou de s'expliquer («comply or explain»). Les autorités compétentes visées par ces orientations disposent d'une période de deux mois pour confirmer si elles s'y conforment ou ont l'intention de s'y conformer. Les orientations peuvent être consultées dans toutes les langues officielles de l'UE en suivant ce lien.

Consultation de l'EIOPA sur une proposition de NTR concernant l'assurance de la responsabilité civile professionnelle

Le 1er février, l'EIOPA a publié un document de consultation sur une proposition de normes techniques de réglementation (NTR) concernant le montant monétaire minimal de l'assurance en responsabilité civile professionnelle (RCP) ou de la garantie équivalente par laquelle les intermédiaires de crédit sont tenus d'être couverts en vertu de la DDA. Après révision tenant compte de l'évolution de l'indice européen des prix à la consommation publiée par Eurostat, les nouveaux montants proposés par l'EIOPA s'élèvent à 1 300 370 EUR pour la RCP et à 1 924 550 pour la garantie équivalente. Eurostat est l'office statistique de

l'UE, dont le rôle principal consiste à exploiter et publier des informations statistiques comparables au niveau européen.

La date limite de réponse à la consultation est le 27 avril 2018. L'EIOPA doit remettre la proposition de NTR à la Commission européenne pour le 30 juin 2018.

Avis de l'EIOPA sur les accords de rémunération entre gestionnaires d'actifs et assureurs

L'EIOPA a publié un avis sur les incitations financières et rémunérations convenues entre prestataires de services de gestion d'actifs et assureurs. L'avis est adressé aux autorités nationales compétentes (ANC) et vise à promouvoir des pratiques de contrôle cohérentes en ce qui concerne:

- l'application concrète de la législation européenne actuelle et future (DDA, règlement PRIIPs, Solvabilité II) aux conflits d'intérêts résultant des pratiques de rémunération;
- l'application concrète des principes énoncés dans la DDA et Solvabilité II en matière de gestion des actifs représentatifs des contrats à capital variable.

L'EIOPA a invité les ANC à entreprendre les actions nécessaires et proportionnées pour:

- insister auprès des assureurs sur le fait que les incitations financières reçues de gestionnaires d'actifs peuvent constituer une source de conflits d'intérêts et que des mesures appropriées doivent être prises pour prévenir et gérer les conflits d'intérêts;
- fournir des instructions sur les dispositions organisationnelles ou administratives à prendre pour empêcher que des conflits d'intérêts lèsent les intérêts des assurés et gérer les produits adossés à des unités de compte dans le meilleur intérêt des assurés.

Protection des consommateurs | Avertissement des AES sur le risque lié aux monnaies virtuelles

Les autorités européennes de surveillance (AES, dont l'EIOPA) ont publié un avertissement aux consommateurs concernant les risques liés à l'achat de monnaies virtuelles (cryptomonnaies). Les AES rappellent aux consommateurs que les cryptomonnaies sont des produits à haut risque, non réglementés et inadéquats en tant que produits de placement, d'épargne ou d'épargne-retraite.

Surveillance européenne

Réforme des AES | Débat parlementaire européen sur la réforme des AES

La commission ECON avait eu une première discussion sur la proposition de la Commission concernant la réforme des autorités européennes de surveillance (AES, dont l'EIOPA), sur la base d'un document de travail publié avant la réunion. Plusieurs députés européens ont souligné que l'un des points les plus importants de la réforme sera celui de la relation entre AES et autorités nationales compétentes (ANC). Le 27 février, le Parlement européen a organisé une audition publique afin de discuter plus en détail de cette réforme.

Pensions

Réunion du groupe de travail Pensions

Le groupe de travail Pensions a tenu, le 22 janvier, une réunion en ligne sur les récents développements nationaux et européens en matière de pensions. Il a discuté de la proposition de la Commission européenne relative au PEPP et notamment des questions liées aux phases d'accumulation et de versement, aux formes de prestations, aux exigences d'information, à la distribution de PEPP et aux compartiments nationaux.

Premier échange de vues sur le PEPP à la commission ECON

En janvier, la commission parlementaire européenne des affaires économiques et monétaires (ECON) a eu un premier échange de vues sur la proposition de règlement relative à un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (PEPP). Un document de travail sur la proposition de la Commission européenne a été présenté par la rapporteure, Mme Sophie in 't Veld (ALDE, NL), puis discuté. Tous les groupes politiques ont globalement soutenu son contenu. Le débat a principalement porté sur l'option d'investissement par défaut, les autorisations de fournir des PEPP et la difficulté de créer des compartiments nationaux dans tous les États membres. La rapporteure a remis son projet de rapport sur la proposition de la Commission européenne et la commission ECON sera appelée à voter sur le rapport final le 4 juin prochain.

Débat organisé par la FFA et la GDV sur le PEPP

Le Secrétariat de l'AMICE a participé à un débat organisé par la Fédération française de l'assurance (FFA) et l'Association allemande des assureurs (GDV) sur le PEPP («*PEPP – A true Pensions Product?*». Les discussions ont porté sur le futur régime privé paneuropéen de retraite, ainsi que sur les facteurs susceptibles de contribuer au succès de ces produits et les solutions permettant d'augmenter les taux d'épargne.

Rapport EIOPA 2017 sur l'évolution du marché des IRP

L'EIOPA a publié son rapport 2017 sur l'évolution du marché des pensions professionnelles et des institutions de retraite professionnelle (IRP) dans l'Espace économique européen. Le rapport fait apparaître, dans la majorité des États membres, un glissement continu des régimes de retraite à prestations définies vers des régimes de retraite à cotisations définies, entraînant un transfert des risques et coûts financiers des employeurs et IRP vers les bénéficiaires du régime.

Test de résistance des IRP

L'EIOPA a publié, mi-décembre, les résultats 2017 de son test de résistance des institutions de retraite professionnelle. Les résultats ont révélé que la plupart des fonds de pension européens ne disposent pas d'actifs suffisants pour faire face à leurs engagements contractés, ce qui pourrait représenter une menace générale pour l'économie de l'UE.

Réunion du comité Conduct of Business d'Insurance Europe

Le 12 décembre, le Secrétariat de l'AMICE a assisté à la réunion du comité Conduct of Business d'Insurance Europe. Iona Patascu (Commission européenne) a fait le point sur la révision en cours de la directive relative aux actions en cessation. Florence Raynal, qui préside le groupe de travail Article 29, a rendu compte des développements récents dans le domaine de la protection des données. Le comité a également fait le point de la situation concernant la distribution (DDA et PRIIPs), les Big Data, les InsurTech et la stratégie d'Insurance Europe en matière de protection des consommateurs.

Protection des données

Campagne #Data4Drivers | Signez la pétition et diffusez l'information

L'AMICE continue de soutenir activement une campagne en ligne — #Data4Drivers — visant à maintenir certaines données sous le contrôle des conducteurs, et non des constructeurs. Nous encourageons vivement nos membres et leurs clients à s'y associer. L'initiative, soutenue conjointement par l'AMICE et Insurance Europe, appelle à l'action des responsables politiques européens afin d'assurer que les conducteurs – et non pas les constructeurs de véhicules – puissent contrôler qui a accès à leurs données automobiles et à quelle fin.

Dans le cadre de la campagne #Data4Drivers, une pétition en ligne a été lancée pour appeler les décideurs politiques européens à prendre des mesures législatives afin d'assurer que toute solution technologique permettant l'accès aux données du véhicule laisse au conducteur le choix de décider quels fournisseurs de services peuvent avoir accès à leurs données. Cela ne sera possible que si les solutions techniques mettent tous les intéressés, y compris les constructeurs automobiles, sur un pied d'égalité.

Consultation du GT Article 29 sur le consentement et la transparence

Le groupe de travail Article 29 a publié son projet de lignes directrices sur le consentement en vertu du règlement (UE) 2016/679 (wp259) et son projet de lignes directrices sur la transparence (wp260). L'AMICE a remis en janvier sa réponse à cette consultation. L'AMICE a salué certains éléments des lignes directrices proposées par le groupe de travail, notamment le concept du «niveau moyen de compréhension de la personne» et l'idée de déclarations de confidentialité hiérarchisées, mais a également souligné que certains éléments des lignes directrices vont au-delà des exigences de niveau 1 du RGPD.

Numérisation | Observatoire-forum des chaînes de blocs de l'UE

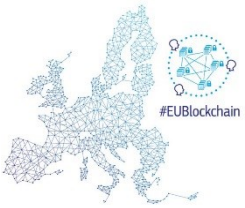

En février, la Commission européenne a lancé l'Observatoire-forum des chaînes de blocs de l'UE, qui mettra en lumière les grandes évolutions de la technologie des chaînes de blocs (blockchain), encouragera les acteurs européens dans ce secteur et permettra de renforcer l'engagement européen auprès de plusieurs parties prenantes actives dans ce domaine.

Économie sociale

Intergroupe Économie sociale au Parlement européen

Le 31 janvier, l'Intergroupe Économie sociale au Parlement européen a organisé une audition sur le rôle de l'économie sociale dans l'avenir du travail («*The role of the Social Economy in shaping the Future of Work*»). Nicolas Schmit, ministre luxembourgeois du travail, de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire, a ouvert le débat en soulignant la nécessité d'examiner comment exploiter les nouvelles technologies pour réduire les inégalités et comment les entreprises de l'économie sociale pourraient y contribuer si elles disposaient du cadre juridique adéquat.

Social Economy Europe

Lors de la réunion de février du conseil d'administration de Social Economy Europe, il a été discuté du projet de rapport d'initiative de la commission PE JURI concernant la création d'un statut pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire, ainsi des propositions de SEE pour le plan d'action de la Commission européenne pour l'économie sociale, auxquelles l'AMICE a contribué.

Économie sociale et marché intérieur

Lors d'une réunion conjointe du Comité économique et social européen et de l'AIM sur l'économie sociale et son accès au marché intérieur, la Secrétaire générale de l'AMICE a présenté des expériences concrètes d'activités transfrontières, soulignant à cet égard les obstacles liés au manque de cohérence dans l'application de Solvabilité II dans l'Union européenne et à l'absence de consensus sur la proportionnalité dans les États membres.

Dialogue social

Numérisation

En décembre, l'AMICE, Insurance Europe et Bipar — les trois organisations patronales représentées au Comité européen du dialogue social sectoriel des assurances (CDSSA) — ont rencontré Uni Europa, représentant les travailleurs du secteur, afin de donner suite à leur déclaration commune sur les effets sociaux de la numérisation. Les participants se sont concentrés sur trois sections de la déclaration: lieu et temps de travail; approche sociale du changement structurel engendré par le numérique; et représentation des travailleurs à l'ère numérique.

Réunion du Comité européen du dialogue social sectoriel des assurances

L'AMICE est un des trois partenaires sociaux (côté employeurs) du CDSSA et a assisté à ce titre à sa réunion plénière du 19 janvier. À l'ordre du jour de cette réunion, le défi démographique, l'impact de la

numérisation sur les activités d'assurance et l'emploi, et le suivi de la déclaration commune du CDSSA sur la numérisation. Annika Stenström (Nordic Financial Unions - NFU) a présenté les conclusions d'une étude de l'impact des nouvelles exigences réglementaires sur les travailleurs du secteur financier dans les pays nordiques. Les partenaires sociaux ont convenu de publier une déclaration commune sur la surrèglementation et l'impact des exigences de la DDA sur les travailleurs.

Changement climatique

Appel pour le climat

International insurance and reinsurance industry 2017 Appeal on climate change

L'AMICE, comme plus de 30 autres associations professionnelles de l'assurance et de la réassurance dans le monde, a signé le 17 décembre 2017 l'Appel pour le climat des assureurs et réassureurs internationaux. Le document réaffirme l'engagement du secteur dans la lutte contre le réchauffement climatique, soulignant en particulier la nécessité d'une mise en œuvre d'actions concrètes et d'une mobilisation de financements adaptés pour respecter les engagements pris lors de l'Accord de Paris signé en décembre 2015 et limiter la hausse de la température mondiale à 2°C.
Le document souligne également que les assureurs et réassureurs sont engagés et directement impliqués dans la lutte contre le changement climatique à plusieurs titres, notamment à travers la prévention et l'adaptation, la participation à des partenariats publics-privés, l'indemnisation des conséquences des aléas naturels et le financement de l'économie sur le long terme par un investissement croissant dans les actifs verts et durables. Le document rappelle enfin qu'échouer face au défi du changement climatique aurait des conséquences sur la capacité des assureurs à fournir une protection abordable et aurait également des répercussions désastreuses pour l'économie et la société dans son ensemble.

Audition publique sur la stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique

La Secrétaire générale de l'AMICE a participé en janvier à une audition publique organisée par la Commission européenne sur la stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique. L'évaluation de la stratégie de l'UE a montré que le domaine le plus faiblement développé est celui de l'action 8, qui concerne le secteur de l'assurance.

Le document précise à cet égard: «Action 8: promouvoir des produits d'assurance et d'autres produits financiers pour des décisions d'investissement et des décisions commerciales "à l'épreuve du climat": la Commission a adopté en même temps que la stratégie un livre vert sur les assurances contre les catastrophes d'origine naturelle et humaine. Elle vise ainsi à améliorer la pénétration sur le marché des produits d'assurance contre les catastrophes naturelles et à libérer tout le potentiel des primes d'assurances et autres produits financiers pour sensibiliser aux risques, les prévenir et les atténuer, ainsi que pour intégrer les questions de résilience dans les décisions d'investissement et les décisions commerciales.»

La Secrétaire générale de l'AMICE a souligné le rôle joué par les assureurs, en tant qu'investisseurs et experts en transfert/gestion de risques, et a expliqué que la vision de long terme du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative se prête tout naturellement aux activités durables et à l'épreuve des changements climatiques. Lors de cette audition publique, il a également été discuté du partage des données et de solutions permettant de relier plus efficacement les différents secteurs, de façon à atteindre les objectifs définis dans la stratégie.

Durabilité

Réponse de l'AMICE à la consultation de la Commission européenne sur la durabilité

En janvier, l'AMICE a transmis sa réponse à la consultation de la Commission européenne concernant les obligations des investisseurs institutionnels et des gestionnaires d'actifs en matière de durabilité. L'AMICE a indiqué que ses membres ont de nombreux engagements les obligeant à investir dans une optique à long terme et que la durabilité est intégrée dans leur offre de produits, et ce depuis toujours, du fait de leur modèle d'entreprise spécifique, centré sur le client.

Rapport final du groupe d'experts à haut niveau sur la finance durable

Le groupe d'experts à haut niveau établi par la Commission européenne a remis son rapport final sur la finance durable, qui décrit les obstacles auxquels est confrontée l'UE dans le cadre de la mise en place d'une politique en matière de finance durable, et les perspectives que celle-ci ouvre. Il recense les moyens de remettre le secteur financier en phase avec l'économie réelle afin de soutenir la transition vers une économie plus économe en ressources et plus circulaire. Le rapport recommande et propose:

- d'instaurer un système de classification «taxonomique» clarifiant pour le marché la notion de «durable»;
- de clarifier les obligations des investisseurs en ce qui concerne la mise en place d'un système financier plus durable;
- d'améliorer la communication d'informations par les établissements financiers et les entreprises sur la manière dont les questions de durabilité sont prises en compte dans leur processus décisionnel;
- de créer un label européen pour les fonds d'investissement «verts»;
- de faire entrer la durabilité dans le mandat des autorités européennes de surveillance (AES);
- d'élaborer une norme européenne pour les obligations vertes.

Le rapport du groupe a servi de base au plan d'action global sur la finance durable, que la Commission a présenté en mars. Le plan d'action a été examiné lors d'une conférence de haut niveau, fin mars, à Bruxelles.

Débat parlementaire européen sur la finance durable

En février, la commission ECON a invité Christian Thimann, président du groupe d'experts à haut niveau sur la finance durable, à venir présenter les recommandations finales du rapport du groupe d'experts. Christian Thimann a présenté le rapport comme une feuille de route pour un système financier durable. Selon lui, il n'y a pas de solution unique capable de transformer le système tout entier: atteindre cet objectif nécessite une réflexion large et sur le long terme. Parmi les recommandations formulées dans le rapport figurent l'instauration d'une taxonomie permettant d'identifier les domaines dans lesquels un investissement est nécessaire, la clarification des obligations des investisseurs, l'amélioration de la communication des informations sur les risques et l'élaboration de normes.

La présentation du rapport s'inscrivait dans le cadre du rapport d'initiative sur la finance durable (rapporteure: Molly SCOTT CATO, Verts/ALE), qui devrait être adopté fin avril par la commission ECON.

Audition publique au Parlement européen

Le 21 février, le Secrétariat de l'AMICE a participé à l'audition publique organisée au Parlement européen sur la finance durable. Eric Usher (Initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'environnement - UNEP FI) a souligné le rôle que peuvent jouer les assureurs — en tant qu'investisseurs institutionnels et en tant que gestionnaires et porteurs de risques — en matière de finance durable.

Projet de rapport du Parlement européen et note thématique du Conseil sur la finance durable

À la suite du rapport du groupe d'experts à haut niveau, la commission ECON a publié un projet de rapport sur la finance durable, rédigé par la rapporteure Molly Scott Cato. Le Conseil a également publié une note thématique de la présidence sur la finance durable et le rapport final du groupe d'experts à haut niveau.

Durabilité | Global Green Finance Index

Début mars, la Secrétaire générale de l'AMICE a été invitée à prendre la parole à l'occasion du lancement officiel, à Bruxelles, du Global Green Finance Index (classement des places financières vertes). L'AMICE intensifie ses activités sur le thème de la finance verte, reflétant ainsi l'intérêt de ses membres pour cette thématique et l'importance que les institutions européennes lui accordent.

Publication d'informations non financières | Rapport sur la mise en œuvre de la directive dans les États membres

CSR Europe, GRI et Accountancy Europe ont publié un rapport présentant une cartographie de la mise en œuvre dans les États membres de la directive européenne relative à la publication d'informations non financières. Le rapport peut être consulté en suivant ce lien.
Le rapport fournit:

- un aperçu des textes législatifs transposant la directive 2014/95/UE dans chacun des États membres;
- un relevé des similitudes et différences entre les législations de transposition de la directive;
- un aperçu du contexte politique européen en matière de publication d'informations non financières.

Impact du processus de conformité

En janvier, le Secrétariat de l'AMICE a participé à une conférence organisée par Nordic Financial Unions, lors de laquelle le nouveau rapport de la NFU, «Coping with Compliance», a été présenté. Le rapport reflète le point de vue du secteur financier et donne un éclairage sur la façon dont les travailleurs de ce secteur et les consommateurs en demande de services et conseils financiers sont affectés par les exigences de conformité découlant de la législation européenne.

Mise à jour du programme de travail de l'EIOPA pour 2018

L'EIOPA a publié une mise à jour du programme de travail 2018, précisant ses activités et tâches prévues pour cette année dans le cadre de son programme de travail pluriannuel 2017-2019.

PME | Consultation

La Commission européenne a lancé une consultation publique sur la redéfinition de la notion de PME. Le délai de réponse expire début mai. Si vous souhaitez apporter votre contribution à la réponse de l'AMICE, veuillez contacter la Secrétaire générale.

Programme d'évaluation du secteur financier du FMI (PESF)

Le 26 février, le Secrétariat de l'AMICE a eu une réunion en ligne avec des représentants de l'équipe du PESF du FMI chargée d'étudier la stabilité financière de la zone euro. L'étude, dont les résultats devraient être publiés vers la fin du troisième trimestre, se concentre sur trois éléments piliers — réglementation et contrôle prudentiel, risques systémiques et vulnérabilités, préparation et gestion des situations de crise — et s'inscrit en suivi de l'évaluation de la stabilité financière de l'Union européenne effectuée il y a cinq ans. L'équipe du FMI s'est particulièrement intéressée à la proportionnalité et aux défis rencontrés par les petites entreprises, ainsi qu'à l'évaluation de l'impact de Solvabilité II sur le secteur.

Exécution du droit | Rapport de la Commission sur les mécanismes de recours collectif

Lors d'une audition publique organisée par la commission parlementaire européenne des affaires juridiques, la Commission européenne a présenté les conclusions de son récent rapport sur les possibilités de recours collectif dans les États membres. Le rapport examine les progrès réalisés par les États membres dans la mise en place de mécanismes de recours collectif à la suite de la recommandation de la Commission du 11 juin 2013. Le rapport montre que la mise à disposition de mécanismes de recours collectif et les mesures visant à prévenir un usage abusif de ces mécanismes ne sont pas uniformes dans l'Union européenne. Cette problématique sera abordée dans la future «Nouvelle donne pour les consommateurs», qui aura pour objectif d'améliorer l'exécution judiciaire et les procédures de recours.

Réglementation prudentielle

Réunions du groupe de travail Réglementation prudentielle

Le groupe de travail Réglementation prudentielle s'est réuni en décembre à Bruxelles pour discuter de la réponse de l'AMICE au deuxième document de consultation de l'EIOPA concernant la révision de la formule standard de Solvabilité II. Le groupe de travail a également travaillé à l'élaboration d'une position de l'AMICE sur la révision des orientations de l'EIOPA concernant Solvabilité II.

Le groupe de travail a tenu une nouvelle réunion en ligne en février, principalement consacrée aux récentes informations reçues de la Commission européenne et de l'EIOPA, ainsi qu'au test EIOPA 2018 de résistance de l'assurance. Le Secrétariat a également rendu compte de ses récents échanges lors d'une téléconférence organisée par l'EIOPA sur la révision de la formule standard de Solvabilité II, durant laquelle il a été discuté des commentaires de l'AMICE sur le projet d'avis. Les organisations membres du groupe de travail ont également été informées des résultats de la récente visite de représentants de l'EIOPA à l'AMICE pour discuter de la proposition de révision des orientations concernant Solvabilité II. Le groupe de travail a également été informé du résultat des discussions relatives aux travaux de l'EIOPA sur le risque de catastrophe.

Le groupe de travail Réglementation prudentielle s'est à nouveau réuni en ligne le 22 février pour discuter de la réponse de l'AMICE au document de consultation de la Commission européenne sur le bilan de qualité concernant l'information prudentielle, puis une nouvelle fois à Bruxelles, le 9 mars, pour discuter de l'avis technique de l'EIOPA demandé par la Commission européenne en vue de la révision de la formule standard de Solvabilité II. Lors de cette réunion, il a également été débattu des décisions de l'EIOPA concernant le sous-module «risque de catastrophe», du test EIOPA 2018 de résistance de l'assurance, de la révision des orientations de l'EIOPA concernant Solvabilité II et de la prochaine révision du paquet sur l'information prudentielle. Le groupe de travail a également donné un aperçu général des récents développements concernant les ICS/la Commission européenne/l'EIOPA.

Solvabilité II

Révision de la formule standard de Solvabilité II

Fin 2017, le Secrétariat de l'AMICE a participé à une téléconférence organisée par l'EIOPA en vue de discuter des réactions du secteur à la deuxième série d'avis de l'EIOPA concernant la révision de la formule standard de Solvabilité II. Le Secrétariat a profité de cette occasion pour exposer les principaux éléments de la réponse de l'AMICE, envoyée en janvier, à la consultation publique de l'EIOPA sur sa deuxième série d'avis concernant la révision de Solvabilité II.

L'AMICE a formulé des observations sur les points suivants: recalibrage des paramètres standard pour le risque de primes et de réserve; mesure de volume pour risque de primes; recalibrage des risques de mortalité et de longévité, des risques de catastrophe d'origine naturelle, humaine et sanitaire, du risque de taux d'intérêt, du risque de marché/concentration, du risque de change au niveau des groupes; traitement des titres de dette non notés et des actions non cotées; simplification du risque de contrepartie; traitement des expositions sur les CCP et les changements résultant de l'EMIR; simplification de l'approche par transparence; approche par transparence au niveau des groupes; capacité d'absorption des pertes des impôts différés; marge de risque; comparaison des fonds propres dans le secteur de l'assurance et dans le secteur bancaire; limitation des instruments pouvant être considérés comme des fonds propres de niveau 1 à 20 % du total des actifs de niveau 1; analyse d'impact.

Réunion avec des représentants de la Cour des comptes européenne

Le Secrétariat de l'AMICE a rencontré des représentants de la Cour des comptes européenne (CCE) dans le contexte de l'audit sur l'EIOPA, au programme de la CCE pour 2018. L'audit porte en particulier sur la convergence de la surveillance et les tests de résistance. L'AMICE a exposé à la CCE l'expérience des membres de l'AMICE en rapport avec ces deux éléments. Le rapport de la CCE est attendu avant la fin de l'année.

Travaux de l'EIOPA sur le risque de catastrophe

À la mi-janvier, l'AMICE a participé à une réunion de deux jours organisée par l'EIOPA en vue de discuter du recalibrage «holistique» des facteurs de risque de tempête concernant 22 pays et des facteurs de risque d'inondation concernant 15 pays. Il a également été discuté des commentaires reçus sur les propositions de modification du document de consultation de l'EIOPA pour la deuxième série d'avis concernant le risque de catastrophe sanitaire (risque de concentration d'accident, risque d'accident de masse et risque de pandémie), le risque de catastrophe d'origine humaine (sous-module «risque d'incendie», sous-module «risque marin», sous-module «risque de responsabilité civile automobile» et détermination des plus grands risques de catastrophe d'origine humaine sur une base brute versus nette de réassurance) et le sous-module «risque de catastrophe d'origine naturelle».
Les discussions sur le calibrage du risque de catastrophe d'origine naturelle se sont poursuivies les semaines suivantes et l'AMICE est restée une intervenante clé dans ce débat.

Appel d'offres de la Commission européenne pour la réalisation d'une étude consacrée au risque sur actions

This site is a part of Europa
Ted · eTendering
Calls for tenders from the European institutions

Comme annoncé par la Commission européenne dans ses conclusions de l'examen à mi-parcours du plan d'action concernant l'union des marchés des capitaux, la DG FISMA a publié un appel d'offres pour la réalisation d'une étude des moteurs des placements en actions par les assureurs et les fonds de pensions. L'appel d'offres expirait mi-janvier. L'AMICE suivra le déroulement de

cette étude et, le cas échéant, fera part de ses observations aux membres de l'AMICE.

Publications de l'EIOPA

En décembre 2017, l'EIOPA a publié:

- Un rapport sur le recours à des exigences de fonds propres supplémentaires par les autorités de contrôle en 2017.
- Un rapport sur le recours aux exceptions et limitations de l'obligation d'information en 2017.
- Une première analyse d'un échantillon de rapports sur la solvabilité et la situation financière. Les assureurs/réassureurs seront tenus de fournir des comparaisons chronologiques à partir de la prochaine présentation (mai 2018) des rapports sur la solvabilité et la situation financière.
- Son rapport annuel sur l'utilisation des mesures relatives aux garanties de long terme et mesures relatives au risque sur actions.

L'EIOPA a publié, en janvier et février 2018:

- Un rapport sur le contrôle des groupes, daté du 22 décembre. Ce rapport a été produit à la demande de la Commission européenne et lui servira de base pour l'examen de l'application des exigences en matière de contrôle de groupe.
- Le tableau de bord des risques actualisé sur la base des données du troisième trimestre 2017. Les résultats montrent que l'exposition au risque du secteur européen de l'assurance est restée globalement stable.

  L'EIOPA explique que malgré les tendances de fond et de marché positives, les risques liés aux faibles taux d'intérêt et à une mauvaise appréciation potentielle du risque de crédit restent une préoccupation majeure pour le secteur européen de l'assurance. L'amélioration des ratios de solvabilité s'explique essentiellement par l'augmentation des fonds propres éligibles. L'EIOPA ajoute que certains indicateurs de rentabilité et de souscription se sont détériorés en raison de l'impact des récentes catastrophes naturelles. La perception du marché est restée stable, compte tenu de certaines améliorations dans les perspectives de notation.
- Son premier rapport de décembre 2017 sur la stabilité financière mettait en évidence un contexte de faible rendement persistant et une faible volatilité du marché, couplée à de hauts niveaux d'insécurité politique et économique. Ces éléments constituent encore des défis majeurs pour les assureurs et fonds de pensions européens. Le rapport indique également que le secteur de l'assurance est en train d'adapter ses stratégies de placement et modèles d'affaires en réaction au contexte macroéconomique et aux défis technologiques. L'absence de granularité des données disponibles concernant les pensions professionnelles a fortement réduit le caractère pertinent et déterminant de l'évaluation régulière du risque et de l'analyse de la stabilité financière du secteur.
- Le premier d'une série de documents de contribution au débat sur le risque systémique et la politique macroprudentielle. L'EIOPA explique que cette série de documents a pour objectif de veiller à ce que toute extension du débat sur le secteur de l'assurance reflète pleinement la nature spécifique de ce secteur. Ce premier document expose les leçons tirées de la crise financière, explique l'impact de la situation du secteur bancaire sur le secteur de l'assurance, et décrit l'état actuel du débat dans le secteur de l'assurance.

EIOPA - Actualités

En janvier et février, l'EIOPA a publié les documents suivants:

- Informations techniques pour le calcul de l'ajustement symétrique de l'exigence de capital pour actions sous Solvabilité II applicable :
  - fin décembre 2017
  - fin janvier 2018
- Courbes des taux d'intérêt sans risque sous Solvabilité II applicables :
  - fin décembre 2017
  - fin janvier 2018
- Q&R sur le règlement d'exécution (UE) 2015/2450, concernant les modèles de communication d'informations aux autorités de contrôle.
- Q&R sur le règlement d'exécution (UE) 2015/2450 concernant les procédures, formats et modèles du rapport sur la solvabilité et la situation financière.
- Q&R sur le règlement délégué (EU) 2015/35 de la Commission.
- Q&R sur les orientations concernant le système de gouvernance.
- Q&R sur le calcul des taux d'intérêt sans risque.
- Q&R sur le calcul de l'ajustement symétrique de l'exigence de capital pour actions.

Audition publique à la Commission européenne

Le 27 mars, la Commission européenne a organisé à Bruxelles une audition publique sur les mesures d'exécution de Solvabilité II, présentée par Valdis Dombrovskis, Vice-président de la Commission européenne. Parmi les orateurs invités figuraient des experts du secteur de l'assurance et de la gestion d'actifs, des représentants d'autorités de contrôle, des représentants de la société civile et du Parlement européen, ainsi que la Secrétaire générale de l'AMICE, Sarah Goddard, qui a insisté sur la nécessité d'une approche proportionnée en la matière.

Réunion du groupe de travail Solvabilité II d'Insurance Europe

En février, le Secrétariat de l'AMICE a participé à la réunion du groupe de travail Solvabilité II d'Insurance Europe, principalement consacrée à la proposition de l'EIOPA concernant la révision de la formule standard de Solvabilité II, au test 2018 de résistance de l'assurance et à la prochaine révision des orientations. Insurance Europe a également présenté les conclusions du rapport de l'EIOPA sur les LGTA et son avis sur le principe dynamique des corrections pour volatilité.

Comptabilité

Réunions de l'EFRAG

En décembre, le Secrétariat de l'AMICE a participé à une réunion du groupe de travail «Insurance Accounting» du Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG), consacrée à l'étude de cas préparée par le Secrétariat de l'EFRAG aux fins de servir de base pour l'avis d'approbation de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance. Le groupe de travail s'est également penché sur une série de problèmes d'application de la norme, sur la prise en compte de certaines exigences réglementaires américaines (US GAAP) dans l'avis d'approbation et sur diverses questions de transition concernant la norme IFRS 17.

Lors de la réunion de janvier, le Secrétariat de l'AMICE a discuté du projet de document de consultation, élaboré par le groupe de travail, sur le niveau d'agrégation de la MSC. Il a également été discuté d'un document de consultation sur le partage des risques, des observations transmises au groupe de ressources de transition de l'IASB et du traitement de la réassurance financière dans la norme IFRS17. En février, la réunion du groupe de travail a porté sur les documents de base de l'EFRAG concernant le MSC, le niveau d'agrégation et la transition, ainsi que sur les observations transmises au groupe de ressources de transition de l'IASB.

Groupe de ressources de transition de l'IASB - Norme IFRS 17

Le 6 février, le Secrétariat de l'AMICE a participé à une réunion en ligne du Groupe de ressources de transition (GRT) pour la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance. Il a été débattu des documents de travail pour l'analyse comptable des questions de mise en œuvre soumises au GRT. Le GRT a discuté de sept thèmes différents et a proposé plusieurs points pour l'ordre du jour de la prochaine réunion, prévue le 2 mai 2018.

EFRAG - Étude de cas sur la norme IFRS 17

L'EFRAG a transmis une étude cas simplifiée sur la norme IFRS 17 pour les entreprises qui ne disposent pas des ressources permettant de répondre à l'étude de cas complète. L'EFRAG souhaite en effet que tous les assureurs appliquant les normes IFRS participent à l'élaboration de cette étude de cas. Le document, avec les informations nécessaires pour la compléter, peut être consulté en suivant ce lien.

La date de clôture pour l'envoi des réponses est le jeudi 31 mai 2018.

Avis d'approbation de l'EFRAG concernant la norme IFRS 17

L'EFRAG a publié un appel d'offres ouvert afin de l'assister dans son analyse d'impact de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance. L'EFRAG souhaite refléter une expertise économique et pragmatique dans son avis d'approbation de cette norme.

Insurance Europe

Le 12 février, le Secrétariat de l'AMICE a participé à une réunion du Financial Reporting Committee d'Insurance Europe, lors de laquelle des représentants de l'EFRAG ont présenté leur étude de cas simplifiée sur la norme IFRS 17. Lors de cette réunion, il a également été discuté du groupe de ressources de transition de l'IASB et de la directive sur la comptabilité des entreprises d'assurance.

Autres actualités

Réunions statutaires

Réunion du Conseil d'administration | Coopération avec l'ICMIF

Le Conseil d'administration de l'AMICE a tenu une réunion en ligne le 18 janvier afin de prendre compte les avis exprimés par les membres de l'AMICE lors de l'Assemblée générale extraordinaire de décembre 2017. Faute d'une approbation suffisante de la part des membres présents à l'AGE quant à la poursuite de la coopération structurelle proposée, le Conseil d'administration a décidé de prendre acte du vote de l'AGE et de maintenir des relations suivies mais informelles entre l'AMICE et l'ICMIF, sans exclure l'option de développer ultérieurement une coopération structurelle plus formelle, en fonction des possibilités et circonstances.

Le soutien insuffisant des membres de l'AMICE à l'égard d'un système de double adhésion automatique a donné lieu à la décision suivante: les organisations qui sont membres de l'AMICE ou de l'ICMIF conserveront ce statut et ne deviendront donc pas automatiquement membres de l'autre association. Les organisations qui sont membres de l'AMICE et de l'ICMIF conserveront une relation distincte avec chacune des deux associations. Les Secrétariats de l'AMICE et de l'ICMIF continueront à travailler ensemble, à s'entraider selon les besoins et à promouvoir le principe de mutualité et les intérêts de l'ensemble de notre communauté. L'AMICE conservera un budget séparé et la cotisation versée pour 2018 ira uniquement au soutien des activités de l'AMICE.

Réunion du Comité exécutif de l'AMICE | 27 février

Le Comité exécutif de l'AMICE s'est réuni à Bruxelles fin février afin de préparer la réunion du Conseil d'administration du 20 mars. La réunion a essentiellement porté sur la reconfiguration des règles de gouvernance de l'AMICE, ainsi que sur la détermination du budget 2018 et des cotisations 2018, en conformité avec la décision du Conseil d'administration de maintenir entre l'AMICE et l'ICMIF une forme de coopération plus informelle que celle envisagée initialement. Le Comité exécutif a également entamé les discussions sur l'élaboration de la nouvelle stratégie de l'AMICE, qui démarrera en 2019.

Activités

Gestion des associations

Le Secrétariat de l'AMICE a assisté à la présentation du rapport annuel de la FAIB (Federation of European and International Associations), établie à Bruxelles. Dans le cadre de cette présentation, un représentant du cabinet juridique international Bird & Bird a expliqué les futures modifications de la loi belge sur les associations, qui affecteront les activités des organisations sans but lucratif en Belgique. Le rapport de la FAIB annonce également la possibilité d'une inscription obligatoire dans les registres de transparence européens et — bien sûr — l'obligation de se conformer au RGPD.

L'AMICE rend compte de ses activités dans les registres de transparence européens depuis 2009 et souscrit donc déjà au code de conduite y associé. Le Secrétariat a également assisté à un séminaire organisé par le cabinet juridique Loyens Loeff (Bruxelles) au sujet des modifications de la loi sur les organisations sans but lucratif établies en Belgique, qui s'appliqueront également aux associations internationales telles que l'AMICE. Le système de gouvernance de l'AMICE respecte déjà plusieurs éléments du nouveau Code unique établi pour les sociétés, associations et fondations.

Activités des membres | Rendez-vous de l'assurance mutuelle (ROAM)

Le 19 janvier, la ROAM a tenu à Paris sa conférence annuelle à l'intention de ses membres et, plus largement, du secteur de l'assurance français. Dans son allocution introductive, le vice-président de l'autorité française de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a relevé que l'obligation de fournir des conseils ne figurait pas dans la proposition législative de la Commission européenne relative à un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (PEPP). Il a également parlé des raisons de l'inexistence d'un marché unique européen de l'assurance et de la confusion entre assureurs et gestionnaires de fonds observée dans les propositions législatives européennes. La première table ronde organisée dans le cadre de cette conférence a permis aux représentants de divers intermédiaires d'assurance d'échanger leurs points de vue sur la DDA, sur les répercussions de cette législation pour leurs membres (selon que ceux-ci seront considérés comme concepteurs ou co-concepteurs) et sur l'utilité du document d'information sur le produit d'assurance (IPID). Lors de la conférence, un représentant du gouvernement français a confirmé que la nouvelle loi française serait publiée immédiatement après la publication officielle des textes législatifs européens.

Calendrier 2018

AMICE

19 avril	Bruxelles	Groupe de travail Affaires réglementaires
20 avril	Bruxelles	Groupe de travail Réglementation prudentielle
23 avril	Bruxelles	Groupe de travail Communications
25 avril	Bruxelles	Comité exécutif
3 juin	Stockholm	Conseil d'administration
4 juin	Stockholm	Assemblée générale
3-5 juin	Stockholm	Congrès 2018 de l'AMICE
20 septembre	Bruxelles	Groupe de travail Affaires réglementaires
13 septembre	Bruxelles	Groupe de travail RSE
9 octobre	Bruxelles	Comité exécutif
10 octobre	Bruxelles	Groupe de travail Santé
15 novembre	Bruxelles	Groupe de travail Affaires réglementaires
20 novembre	Bruxelles	Conseil d'administration

ICMIF

9-10 avril	Manchester	Comité exécutif
23-25 avril	Montréal	Rencontre des officiels de la réassurance (MORO)
13-18 mai	Manchester	Advanced Management Course (AMC)
16-18 mai	Bologne	Comité intelligence
AC	Manchester	Communications Leaders' Forum
9-11 octobre	Bruxelles	High Potential Course
16 octobre	Bruxelles	Comité exécutif
17 octobre	Bruxelles	Conseil d'administration
8-9 novembre	Espoo	Comité intelligence

Événements extérieurs

30 avril -1er mai	Lisbonne	First international Privacy XChange Forum meeting CyberScout
24 mai	Madrid	10th International Insurance Conference – «Overcoming underinsurance» Insurance Europe
24-25 mai	Londres	Strategic Risk Management for Transformation in Insurance Marcus Evans Réduction pour les membres de l'AMICE: Conférence (2 jours): -£200 conférence (2 jours) + 1 atelier: -£200 conférence (2 jours) + 2 ateliers: -£350 Contactez le Secrétariat pour plus d'informations.